



XX INCOSAI
SOUTH AFRICA



LES ACCORDS DE JOHANNESBURG

27 NOVEMBRE 2010



AVANT-PROPOS

“Experientia mutua omnibus prodest” – l’échange d’expérience profite à tout le monde. Les membres de l’INTOSAI se sont toujours engagés dans un processus de partage de connaissances et d’expérience afin de renforcer et développer le contrôle externe des finances publiques au plan international. Cet engagement s’exprime avec un éclat tout particulier, lorsque la communauté de l’INTOSAI se réunit tous les trois ans pour un Congrès INCOSAI afin de débattre de questions d’intérêt commun, de rendre compte des activités des trois années écoulées, et d’examiner les perspectives d’avenir.

Le XXème INCOSAI, tenu à Johannesburg, en Afrique du Sud, représente un de ces moments-clés dans l’histoire de l’INTOSAI. La communauté de l’INTOSAI réaffirme qu’elle existe pour **améliorer la vie des citoyens** et que les stratégies, mécanismes et ressources de l’INTOSAI sont adaptés à cette ambition.

1. Ces accords visent à résumer les thèmes du Congrès ainsi que les sujets débattus au XXème INCOSAI, notamment:
 - Thème I (la valeur et les avantages des Institutions Supérieures de Contrôle),
 - Thème II (le contrôle de l’environnement et le développement durable), et
 - La déclaration sud-africaine sur les normes internationales des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques (ISSAI).

Un rapport détaillé du congrès complètera ces accords.



INTRODUCTION

PLAN STRATEGIQUE DE L'INTOSAI (2011-2016)

1. Pour soutenir les quatre objectifs stratégiques qui structurent son organisation, l'INTOSAI a identifié dix priorités stratégiques pour orienter son travail dans les années à venir. Puisque les citoyens, les organes législatifs, les médias et les membres de la communauté internationale demandent aux ISC de contribuer à garantir l'utilisation appropriée des fonds et des biens publics, les priorités stratégiques mentionnées ci-dessous seront essentielles pour accompagner l'INTOSAI et ses membres dans leur lutte contre la corruption et leurs efforts pour promouvoir la responsabilité, la transparence et la bonne gouvernance.

Aider à garantir l'indépendance des ISC

2. Conformément aux déclarations de Lima et de Mexico, l'INTOSAI s'engage à promouvoir un cadre juridique ou constitutionnel adapté qui appelle un mandat de contrôle complet et un accès sans restriction aux informations, et qui autorise la publication, sans limitations, des rapports des ISC. L'INTOSAI soutient le renforcement des capacités institutionnelles des ISC au service de leur indépendance organisationnelle et financière, car seules des ISC complètement indépendantes et professionnelles sont capables de garantir l'obligation de rendre des comptes, la transparence, la bonne gouvernance et l'utilisation correcte des fonds publics, ainsi qu'une lutte efficace contre la corruption.
3. Pour aider à promouvoir ces principes, les déclarations de Lima et de Mexico devraient être incluses dans les actes des Nations Unies. En effet, ces déclarations aident à protéger l'indépendance des ISC dans leur fonctionnement, leur organisation et leurs ressources humaines, ce qui est nécessaire pour l'efficacité du contrôle de l'Etat et la promotion de la bonne gouvernance.

Mise en œuvre du cadre des ISSAI

4. Un dispositif important de normes, de directives et de bonnes pratiques a été mis au point sous la responsabilité de la Commission des normes professionnelles et de la Commission de partage des connaissances. En adoptant les ISSAI au Congrès INCOSAI 2010, l'INTOSAI s'est dotée d'un système complet et actualisé de normes, de directives et de bonnes pratiques internationales pour le contrôle des finances publiques, qui présente une valeur considérable pour ses membres.



5. La mise en œuvre du cadre des ISSAI exigera des efforts et une attention sans relâche au plan international, national et régional. L'INTOSAI fournira une stratégie claire pour l'application du cadre des ISSAI et conduira une gamme variée d'activités afin de garantir le succès de leur mise en oeuvre.
6. La déclaration sud-africaine sur les ISSAI, telle qu'adoptée par le XXème INCOSAI, se trouve en annexe de ce document.

Consolider le renforcement des capacités des ISC

7. Les efforts engagés au sein de l'INTOSAI en faveur du renforcement des capacités ont abouti à des avancées significatives ; il faut toutefois continuer de progresser. L'introduction du cadre des ISSAI, avec ses exigences en matière d'adoption et de mise en œuvre progressive, souligne la nécessité de travailler à un renforcement durable des capacités.
8. En octobre 2009, l'INTOSAI a signé un protocole d'accord avec la communauté des donateurs pour encourager le renforcement des capacités des ISC dans les pays en voie de développement. Quinze organisations, comprenant des institutions financières internationales et des agences de développement nationales, ont signé l'accord. Un comité de pilotage a été créé et s'est réuni au Maroc en février 2009. La deuxième réunion a eu lieu à Johannesburg en novembre 2010 ; à cette occasion, le Comité de pilotage a adopté un rapport d'étape et un plan d'action à court terme. L'initiative vise à accroître l'assistance financière apportée par la communauté des donateurs en faveur du renforcement des capacités, et à améliorer la qualité de leur soutien grâce à des circuits plus stratégiques et plus homogènes.
9. La cible de ce soutien se situera principalement au niveau national et régional, et devra venir compléter des dispositifs de renforcement des capacités existants. Au cours de la prochaine période de planification stratégique, l'INTOSAI s'attachera à mettre en œuvre une coopération fructueuse avec la communauté des donateurs, destinée à accroître et pérenniser le renforcement des capacités des ISC dans les pays en voie de développement. On s'attachera, de plus, à substituer à l'assistance au cas par cas, une approche plus stratégique et coordonnée du renforcement des capacités des ISC dans les pays en voie de développement. Selon le protocole d'accord, l'INTOSAI s'engage, en tant qu'organisation, à encourager le développement de plans stratégiques nationaux et de plans d'action de développement détaillés, réalistes et hiérarchisés autour de priorités.



10. On s'est accordé sur le principe de la création d'un fonds commun destiné à compléter les autres moyens de financement, ainsi que sur la création et l'entretien d'une banque de données répertoriant l'assistance en cours et en projet accordée aux ISC par les donateurs.

Mettre en évidence la valeur et les avantages des ISC

11. Les Institutions supérieures de contrôle de finances publiques sont des piliers importants de la démocratie dans leur pays. Elles jouent un rôle central pour l'amélioration de la performance publique et pour la promotion des principes de la bonne gouvernance, de la transparence et de la responsabilité. Compte tenu de l'intérêt croissant manifesté par les parties prenantes, internes et externes, et de l'élargissement continu de la gamme des interventions des ISC en matière de contrôle, l'INTOSAI reconnaît la nécessité de mettre toujours plus en évidence la valeur et les avantages des ISC.
12. Cette question a été largement débattue lors des sessions consacrées au Thème I du Congrès d'INCOSAI (Section B des accords).
13. L'une des exigences fondamentales inscrites dans le cadre pour la communication et la promotion de la valeur et des avantages des ISC, mentionne la « capacité de réagir à des changements d'environnement et aux attentes des parties prenantes » comme un facteur déterminant de la capacité des ISC à améliorer la vie des citoyens. Un bon exemple de l'impact de thèmes actuels sur l'activité des ISC est la place importante que prennent, dans le monde, les débats sur la protection de l'environnement et le développement durable. Cette question a précisément fait l'objet du Thème II de l'INCOSAI (Section B des accords).

Développer la lutte contre la corruption

14. La corruption est un problème largement répandu dans le monde entier, qui menace les finances publiques, l'ordre public et la prospérité, qui met en danger la sécurité des citoyens et qui fait obstacle à la réduction de la pauvreté. L'INTOSAI doit servir de modèle dans la lutte contre la corruption, et doit remplir sa fonction de renforcer la transparence et la prévention par la mise en œuvre de mesures et d'activités adéquates.
15. Le contrôle des finances publiques réalisé par les ISC apporte de la transparence, met en évidence les risques et permet de mettre en place des dispositifs de contrôle interne solides et efficaces. Il apporte ainsi sa contribution spécifique à la prévention de la



corruption, conformément à l'esprit de la Convention des Nations Unis contre la corruption. L'INTOSAI, ainsi que ses groupes de travail régionaux et les ISC elles-mêmes, jugent nécessaire une coopération étroite avec les organisations internationales et la société civile, à travers un réseau de lutte contre la corruption et des activités similaires, à condition toutefois que cette coopération respecte totalement l'indépendance de l'INTOSAI et de ses membres et l'objectivité du travail de contrôle, ainsi que les mandats, les compétences et le cadre juridique propre aux ISC nationales.

Améliorer la communication de l'INTOSAI

16. La politique de communication adoptée par le XIX^{ème} INCOSAI en 2007 met l'accent sur les avantages de la libre circulation de l'information, des idées, de l'expérience et des connaissances entre les membres de l'INTOSAI et encourage la libre communication entre eux. Cette politique insiste aussi sur les avantages que procure la mise en place d'une démarche claire et coordonnée pour assurer la cohérence et la pertinence de la communication externe. Afin de réaliser ces objectifs, l'INTOSAI a défini cinq objectifs de communication développés dans l'axe 3 et a mis en place une stratégie pour encourager une communication efficace de l'INTOSAI.
17. Sur la base de la politique de communication et de la stratégie de communication définies dans les directives de communication de l'INTOSAI, l'INTOSAI encouragera une communication active et efficace. Elle favorisera une communication interne et externe transparente, précise et réactive, pour améliorer le contrôle des finances publiques dans le monde.

A. DISCUSSION DES THEMES DU XX^{ème} INCOSAI

18. Lors de la 58^{ème} réunion du Comité directeur de l'INTOSAI en novembre 2008, deux thèmes techniques ont été approuvés pour être débattus au XX^{ème} INCOSAI. Ce sont le thème I: « la valeur et les avantages des ISC » et le thème II: « Contrôle de l'environnement et développement durable ».
19. La capacité d'une ISC de répondre aux attentes des citoyens d'une démocratie a été mise en évidence par le 19^{ème} Symposium des Nations Unies/INTOSAI, tenu à Vienne en février 2007. L'accent a été mis sur « la valeur et l'avantage du contrôle des finances publiques dans un contexte mondialisé ». Les débats particulièrement riches tenus à cette occasion ont nourri le XIX^{ème} INCOSAI tenu à Mexico City en novembre 2007. Ce



congrès a approuvé la création d'un groupe de travail sur la valeur et les avantages des ISC, présidé par l'ISC de l'Afrique du sud, qui a reçu pour mandat de continuer à analyser et à structurer le sujet, et d'apporter son concours à l'élaboration d'un document final de discussion pour le thème I au XXème INCOSAI.

20. La protection de l'environnement et le développement durable comptent parmi les problèmes les plus actuels auxquels doivent faire face les Etats dans le nouveau millénaire. Bien que la communauté de l'INTOSAI ait déjà reconnu la pertinence de cette question, en procédant à la création d'un groupe de travail très actif sur le contrôle de l'environnement, un approfondissement est apparu nécessaire. En conséquence, l'ISC de la République populaire de Chine a été chargée de superviser le dispositif consacré au développement de ce thème.

21. Dans les deux groupes de travail, ce dispositif a inclus:

- l'élaboration des documents principaux consacrés à ce thème, destinés à fournir une introduction au sujet et à solliciter les commentaires des ISC de l'INTOSAI;
- des commentaires sur ces documents, produits par la communauté de l'INTOSAI, à travers les rapports nationaux et aussi, dans le cas du thème 1, une étude d'auto-évaluation, et
- l'élaboration d'un document définitif de discussion destiné à synthétiser les avis de la communauté de l'INTOSAI, et à formuler des propositions soumises au débat du XXème Congrès.

22. Les responsables de thèmes qui ont traité ces questions au XX INCOSAI étaient les suivants:

Thème	Président et Vice-Président	Modérateur	Rapporteur
Thème I	Afrique du Sud	Suède	Tanzanie
	Israël	Nouvelle Zélande	Royaume-Uni
Thème II	Chine	Danemark	Canada
	Pologne	Suisse	Mexique



B.1 RESUME ET RECOMMANDATIONS SUR LE THEME DE LA VALEUR ET DES AVANTAGES DES INSTITUTIONS SUPERIEURES DE CONTROLE

INTRODUCTION

23. La responsabilité et la transparence sont indispensables à la démocratie.
24. Dans une démocratie, des structures sont créées et des élus sont chargés d'appliquer la volonté du peuple et d'agir en son nom. Un élément important de la construction d'institutions démocratiques tient à la capacité des citoyens à obliger leurs représentants à rendre des comptes. Les représentants élus de manière démocratique ne peuvent être tenus pour responsables que si, à leur tour, ils peuvent demander des comptes à ceux qui doivent appliquer leurs décisions. Les parlements ont donc besoin d'organes comme les ISC pour les aider à garantir un exercice équilibré de la responsabilité, et à promouvoir cette obligation de rendre compte grâce la transparence assurée par la publication des rapports de contrôle. Un tel organe doit être indépendant s'il veut être digne de confiance.
25. L'objectif général de contrôles indépendants est de faire une différence dans la vie des citoyens en contribuant à la confiance, à l'efficacité et à l'efficacé. Une ISC indépendante et efficace constitue donc une condition préalable indispensable à la démocratie. De ce fait, le rôle d'un auditeur dans le secteur public va bien au-delà de la définition traditionnelle du contrôle externe parce qu'il aborde également les questions d'intérêt public – l'intérêt des citoyens.
26. Agir dans l'intérêt public confère aux ISC une responsabilité supplémentaire, celle d'être exemplaires dans leurs réponses aux défis de la société : l'environnement changeant dans lequel s'exercent les contrôles, et les attentes des différentes parties prenantes du processus démocratique, tout cela sans compromettre leur indépendance.
27. Pour qu'elles puissent remplir leurs fonctions et inscrire concrètement leurs valeurs dans un processus démocratique, les ISC doivent être considérées comme dignes de confiance. Les institutions de contrôle ne mériteront la confiance que si elles sont elles-mêmes jugées crédibles, indépendantes et responsables. Elles doivent à cet effet servir de modèle pour le reste du secteur public et pour la profession de l'audit au sens large, et jouer un rôle de premier plan dans le domaine de la gestion des finances publiques, de la gouvernance qui en découle et de gestion de la performance. Ces principes, qui doivent servir de fondement à l'activité des ISC, peuvent seuls leur permettre d'apporter de la valeur et de faire une différence dans la vie des citoyens.



LA MANIERE DONT L'INTOSAI A ABORDE CES QUESTIONS

28. L'ISC de l'Afrique du Sud a réuni le groupe de travail sur la valeur et les avantages des ISC, créé lors du XIXème INCOSAI tenu à Mexico City en 2007 et issu des débats consacrés à ce thème lors d'un symposium commun des Nations Unies et d'INTOSAI.
29. Le groupe de travail s'est réuni pour la première fois en Afrique du Sud en 2009 pour développer un cadre de base destiné à définir la valeur et les avantages des ISC, en mettant l'accent sur la définition des exigences fondamentales. Il a adopté une approche consistant à développer les principes directeurs qui soutiennent ces exigences fondamentales, a piloté la réalisation d'une étude destinée à analyser ces exigences et ces principes, et a piloté l'élaboration du document principal consacré au thème I du XXème INCOSAI sur « la valeur et les avantages des ISC ».
30. Ce document principal a été ensuite utilisé pour solliciter les commentaires des membres de l'INTOSAI, à travers la soumission des rapports nationaux et des réponses à une étude d'auto-évaluation. Ces derniers ont été consolidés au cours d'une deuxième séance de travail du groupe qui s'est tenue en Russie. Ces travaux ont permis au groupe de travail sur la valeur et les avantages des ISC de proposer un cadre pour communiquer et promouvoir la valeur et les avantages des ISC¹ à la communauté de l'INTOSAI, organisé comme suit:

Objectif 1 – être reconnue comme une institution qui fait une différence pour la vie des citoyens

- La réactivité aux environnements changeants et aux attentes des parties prenantes, sans compromettre l'indépendance.
- S'assurer que le gouvernement rend compte de l'utilisation des ressources et que cette gestion est régulière, responsable, conforme aux objectifs recherchés, économe, efficiente et efficace.

¹ Voir cadre détaillé en annexe A.



- Une source fiable d'analyse et de conseil, indépendante et objective, capable de faciliter l'amélioration continue de la gestion publique.
- Donner au public le pouvoir d'obliger le gouvernement à rendre des comptes et à fournir des réponses à travers des informations objectives, par des messages simples et clairs, un accès facile aux rapports de contrôle et d'autres messages formulés dans les langues appropriées.
- Permettre à l'organe législatif, à l'une de ses commissions ou à celles qui sont chargées de la gouvernance, d'exercer leurs responsabilités en répondant aux conclusions et recommandations des contrôles et en prenant les mesures correctives appropriées.
- Assurer le suivi des conclusions des contrôles, mettre en œuvre leurs recommandations et rendre compte de la mise en œuvre de ces recommandations.

Objectif 2 – être reconnue comme une institution modèle et indépendante

- Indépendance
 - Transparence et responsabilité
 - Code d'éthique
 - Excellence du service et prise en compte de la qualité
 - Bonne gouvernance
 - Apprentissage et partage des connaissances
 - Communication efficace
31. C'est ce cadre, ainsi qu'un certain nombre de recommandations sur la manière dont il faut le développer, qui ont nourri les débats consacrés au premier thème du XXème INCOSAI.



RESULTATS ET CONCLUSIONS

32. Les intervenants et les conférenciers principaux du XXème INCOSAI ont confirmé et soutenu l'importance du cadre pour communiquer et promouvoir la valeur et les avantages des ISC. On a fait valoir que le rôle des ISC est avant tout de servir la démocratie et d'assister le contrôle parlementaire, afin de garantir que l'argent destiné aux citoyens et à la société civile est bien dépensé. On a également souligné la nécessité pour les ISC d'être indépendantes, aussi bien sur le plan financier que dans le statut de leurs membres, pour garantir l'exercice effectif de la responsabilité de la part de ceux qui détiennent un pouvoir de direction ou de contrôle.² On a indiqué que les ISC doivent « penser au niveau mondial et agir au niveau local », en soulignant l'importance que revêtent l'application du cadre par chaque ISC, les besoins des citoyens et le partage des connaissances.³ En dernier lieu, on a mis l'accent sur le rôle joué par les ISC pour la croissance économique de leur pays. Ceci a clairement indiqué la nécessité de la coopération et la nécessité de travailler étroitement avec d'autres parties prenantes qui jouent un rôle-clé pour assurer que les objectifs sont atteints.⁴ Selon les commentaires des conférenciers invités, il était évident que leur réflexion correspondait au contenu du cadre.

33. Les délégués du XXème INCOSAI ont débattu d'un certain nombre de questions liées au cadre pour communiquer et promouvoir la valeur et les avantages des ISC. Les conclusions de ces débats peuvent être résumées comme suit:

33.1 On devrait insister davantage sur l'attention que les ISC accordent aux attentes des citoyens dans l'exercice de leur mandat, afin de s'assurer que le travail de l'ISC a un impact positif sur la qualité de vie du citoyen.

33.2 Il convient d'identifier dans quelle mesure on est prêt à l'adoption du cadre et les orientations nécessaires pour réussir sa mise en œuvre.

33.3 La nécessité d'affiner le cadre (y compris les principes directeurs), conformément aux règles de procédure établies par la Commission des normes professionnelles de

² Hon. Sandile Ngcobo, président actuel de la Cour Constitutionnelle de l'Afrique du Sud

³ Maître Masutha, Président du Comité Permanent sur le Vérificateur Général des Comptes de l'Afrique du Sud

⁴ M. Anthony Hegarty, Directeur Général de la Gestion Financière: Banque Mondiale



l'INTOSAI (PSC), et de progresser vers les normes internationales des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques (ISSAI).

- 33.4 La préoccupation née de l'utilisation d'études qui ne sont pas objectives, puisqu'elles comprennent des critères d'auto-évaluation, et la nécessité de développer des outils de mesure plus appropriés. De plus, les ISC ont exprimé la nécessité de clarifier les exigences en matière de performance et les critères requis pour mesurer leurs résultats dans le cadre de l'objectif 1. Le débat a conclu que le groupe de travail devra développer des outils pour l'évaluation de la valeur et des avantages des ISC, outils qui devront être pertinents et adaptés aux différents types d'ISC .
- 33.5 Il y a eu un consensus général sur la nécessité d'utiliser ce cadre au sein de la communauté des ISC. Ce processus aidera les ISC à identifier les faiblesses et les carences qu'il faut combler et à contribuer ainsi à un document stratégique efficace qui fournira une direction et des orientations de développement au sein de l'ISC. Le cadre pourrait être utilisé comme:
- une évaluation interne au niveau opérationnel;
 - un outil pour les évaluations par les pairs;
 - un outil de planification stratégique pour les ISC.
- 33.6 Les ISC ont souligné la nécessité d'une communication simple, claire et précise qui s'adresse de manière prioritaire aux partenaires extérieurs, en particulier ceux qui maîtrisent mal les questions financières (structures de gouvernance et citoyens). La communauté de l'INTOSAI, dans ses orientations, est apparue trop centrée sur elle-même. Les directives de communication de l'INTOSAI identifient clairement la stratégie, les groupes cibles, les rôles et responsabilités et les outils de communication externe. Elles répondent à la nécessité de développer des instruments et des outils adaptés pour promouvoir une communication efficace auprès des parties prenantes internes et externes.
- 33.7 Les ISC se sont également accordées sur la nécessité d'un réseau efficace et permanent et sur des processus de partage des connaissances au sein de la communauté de l'INTOSAI.



- 33.8 Les ISC ont commenté l'importance de veiller à la mise en place de dispositifs appropriés de contrôle interne et de prévention qui permettent aux ISC d'être exemplaires et considérées comme des institutions modèles, capables de promouvoir ces principes au sein des institutions contrôlées, diffusant les pratiques de la bonne gouvernance au sein des ISC et du gouvernement.
- 33.9 Les ISC ont exprimé leur préoccupation sur les atteintes à l'indépendance dans les domaines suivants:
- *Indépendance institutionnelle*
La structure de l'ISC, dans le cadre juridique national, est telle que l'indépendance de l'ISC par rapport à l'exécutif est considérée comme compromise.
 - *Indépendance à l'égard des ressources organisationnelles, financières et humaines*
Les ISC ont exprimé leur préoccupation face au risque que fait peser sur l'indépendance de l'ISC son financement par le gouvernement, puisque l'ISC a besoin de ressources organisationnelles, financières et humaines pour exécuter son mandat.
- Le contenu des déclarations de Lima et de Mexico a été confirmé dans le cadre.
- 33.10 Les ISC ont souhaité que l'on prenne en considération le fait que la publication de rapports aux conclusions positives améliore l'efficacité de la communication des ISC.
- 33.11 Les ISC ont souhaité que leurs recommandations mentionnent les sanctions appropriées, et que la mise en oeuvre de ces sanctions fasse l'objet d'un suivi par l'ISC, conformément à son mandat propre.
- 33.12 Un certain nombre de collègues de diverses ISC ont fait valoir que l'activité des ISC, collectivement et individuellement, s'exerce effectivement au niveau mondial. Ce congrès témoigne de cette relation entre les ISC. Le cadre proposé sur la valeur et les avantages des ISC a donc été perçu comme la synthèse de cette dimension internationale de la communauté des ISC et leurs activités.



RECOMMANDATIONS

34. Prenant en compte les débats du XXème INCOSAI réuni à Johannesburg, Afrique du Sud en novembre 2010, les membres de l'INTOSAI:

- **approuvent** le cadre proposé pour communiquer et promouvoir la valeur et les avantages des Institutions Supérieures de Contrôle ; notent qu'il ne comporte aucun manque ou omission, mais jugent opportun de continuer à l'affiner.
- **soutiennent** la prise en compte du cadre pour communiquer et promouvoir la valeur et l'avantage des Institutions Supérieures de Contrôle (Annexe A) dans le cadre des ISSAI au niveau 1, une fois affiné et sous réserve de satisfaire à toutes les exigences des procédures de l'INTOSAI, après consultation du Comité de pilotage sur les normes professionnelles.
- **donnent mandat** au groupe de travail sur la valeur et les avantages des ISC pour définir des outils de mesure crédibles permettant de conduire des évaluations fondées sur ce cadre, en collaboration avec la Commission de renforcement des capacités et le Comité de pilotage des donneurs de l'INTOSAI, en prenant en compte les outils qui sont déjà disponibles au niveau des Nations Unies et au niveau d'autres organisations internationales, et pour en rendre compte au XXIème INCOSAI en 2013.
- **donnent mandat** également au groupe de travail sur la valeur et les avantages des ISC pour développer des instruments et des outils appropriés pour communiquer et promouvoir la valeur et les avantages des Institutions Supérieures de Contrôle auprès de tous les partenaires des ISC, y compris la société civile et les citoyens, et en rendre compte au XXIème INCOSAI en 2013.
- **reconnaissent** la capacité du cadre pour promouvoir la valeur et les avantages des ISC de contribuer utilement au projet de la « base de données des ISC » de l'INTOSAI, qui contiendra des informations sur chaque ISC.
- **encouragent** la coopération entre les ISC, les autorités judiciaires et les organes législatifs pour développer la responsabilité et imposer des sanctions administratives et/ou punitives si nécessaire.
- **appellent** à une coordination effective et quand c'est nécessaire, à l'intégration dans les autres initiatives que l'INTOSAI développera jusqu'au XXIème INCOSAI.



- **encouragent** l'utilisation de ce cadre pour communiquer et promouvoir la valeur et les avantages des Institutions Supérieures de Contrôle comme un outil:
 - d'évaluation interne,
 - d'évaluation par les pairs, et
 - de planification stratégique pour l'INTOSAI.
- **reconnaissent** que l'INTOSAI doit jouer un rôle plus important en collaboration avec les autres institutions et forums, au plan international et régional, afin d'aborder les questions qui dépassent les frontières nationales et qui touchent la vie des citoyens.



B.2 THEME II – RESUME ET RECOMMANDATIONS SUR LE THEME DU CONTROLE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

INTRODUCTION

35. Le développement durable est le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs besoins. Ceci requiert une concertation mondiale dans les domaines-clés suivants: la conservation des ressources naturelles et de l'environnement, la croissance économique et l'équité, et le progrès social.

36. Les trois piliers du développement durable sont l'environnement, l'économie et la société. Le pilier environnemental représente l'élément de base qui soutient la subsistance humaine et constitue la base du développement économique et du progrès social. La protection de l'environnement devrait être considérée comme une partie intégrante du processus de développement, plutôt qu'un événement isolé. Tandis que nous profitons de la planète que nous ont laissée nos ancêtres, nous ne pouvons pas la sacrifier car les générations futures en dépendent. Par conséquent, la protection de l'environnement signifie protéger la planète et les générations futures. L'éradication de la pauvreté, la modification des modèles de production et de consommation non durables et la protection et la gestion de la base de ressources du développement économique et social sont les objectifs fondamentaux et les exigences essentielles pour le développement durable.

37. Du point de vue financier, les questions du développement écologique et du développement durable sont très significatives sur le plan matériel. Ceci comprend les dépenses directes des gouvernements sur les programmes nationaux ainsi que divers mécanismes pour le transfert de l'aide financière. Pour cette raison il est important que les ISC veillent à ce que ces fonds soient correctement comptabilisés et dépensés conformément aux principes de la protection de l'environnement et du développement durable.

38. L'attente selon laquelle le développement durable et la protection de l'environnement devraient faire l'objet d'un contrôle indépendant par les ISC, a gagné du terrain dans les dernières décennies. En respectant les valeurs les plus élevées du professionnalisme, de l'indépendance, de l'objectivité et de la transparence, et à travers une coopération efficace avec les autres ISC sur les questions environnementales d'intérêt commun, les



ISC peuvent apporter une contribution significative en traitant des questions du développement durable qui deviennent, par nature, de plus en plus régionales, voire internationales. Cependant, la dégradation de l'environnement mondial et les pratiques de développement non durable restent un défi, et les ISC ont identifié plusieurs domaines qu'il est nécessaire d'aborder afin d'augmenter l'impact des contrôles effectués, notamment:

- Le rôle des ISC dans le contrôle des engagements de développement durable faits par les gouvernements, et autres engagements pris dans le cadre d'accords écologiques multilatéraux et si ce rôle doit être intensifié.
- La sensibilisation internationale accrue du contrôle de l'environnement.
- La nécessité de développer la comptabilité écologique et les cadres pour l'établissement des rapports sur le développement durable.
- Le renforcement des capacités au sein des ISC.

LA MANIERE DONT L'INTOSAI A ABORDE CES QUESTIONS

39. En tant que président du thème, le Bureau national de contrôle de la République populaire de Chine a élaboré un document principal et par la suite, un total de 52 ISC a préparé des documents nationaux qui ont abordé les questions soulevées dans le document principal. Le président de thème a analysé les documents nationaux et a résumé et fait la synthèse de ces informations dans un document de débat sur le thème II. Compte tenu des conclusions des discussions sur le document de débat pendant le XXème INCOSAI, les accords témoignent de ces résultats et de ces recommandations.

40. Le document de discussion se concentre sur le rôle des ISC dans l'audit de la protection de l'environnement et le développement durable. Le document met en évidence la reconnaissance partagée par les gouvernements de l'importance du développement durable et de la protection de l'environnement. Les documents nationaux ont montré qu'un certain nombre d'ISC ont joué un rôle important dans l'amélioration des stratégies nationales de développement durable et des lois internationales et nationales appropriées et des politiques par le biais des contrôles environnementaux. Le document reconnaît aussi que d'importantes contributions ont déjà été faites par certaines ISC au développement du contrôle environnemental grâce aux travaux du Groupe de travail sur la Vérification Environnementale (WGEA)



RESULTATS ET CONCLUSIONS

41. Le XXème INCOSAI reconnaît les progrès significatifs dans le domaine du contrôle des questions environnementales mis en évidence par les ISC et par le WGEA, depuis la création du groupe de travail. Les recommandations du XVème INCOSAI en 1995 ont mené à des succès remarquables – à la fois par les ISC individuelles et grâce à l'excellent travail du WGEA. En encourageant le partage des connaissances et les audits conjoints et en développant des orientations professionnelles, le WGEA a renforcé la capacité des ISC et leur impact sur une meilleure gouvernance environnementale, fournissant ainsi une base solide à partir de laquelle les ISC peuvent évoluer.

42. Les « principaux orateurs » (discutants) au XX INCOSAI ont confirmé et soutenu de manière générale l'importance et la pertinence du contrôle environnemental et du contrôle du développement durable. Le premier intervenant⁵ a affirmé que la planète est en crise et qu'il faut agir. L'époque où l'on « prenait, fabriquait et gaspillait » est révolue et les modèles de consommation dans le monde dépassent la capacité biologique de la planète à maintenir la vie. Les ISC ont un rôle important à jouer en ce qui concerne le contrôle du développement durable. Le deuxième intervenant⁶, a soutenu la nécessité d'une vision intégrée dans les rapports sur la mise en œuvre des engagements pris par les gouvernements.

43. Les délégués du XXème INCOSAI ont débattu de manière approfondie un certain nombre de questions se rapportant au contrôle environnemental et au développement durable. Les conclusions de ces débats peuvent être résumées comme suit:

43.1 Les ISC jouent un rôle important dans le contrôle de la gouvernance durable et environnementale au plan national et international, et en particulier de nombreux

⁵ Professeur Mervyn King – Président du Comité King sur la Gouvernance d'Entreprises
Président de l'Initiative mondiale sur les rapports de performance (GRI)

⁶ Mme Sylvie Lemmet – Directrice: Division de la Technologie, de l'Industrie et de l'Economie



commentaires ont approuvé la mise en œuvre des contrôles des accords environnementaux multilatéraux et du respect des engagements des Etats. Dans la mesure du possible, les ISC devraient collaborer et communiquer les résultats de ces contrôles aux organisations internationales intéressées.

43.2 De nombreuses interventions ont prôné l'utilisation accrue des contrôles conjoints sur des sujets touchant l'environnement et le développement durable au niveau régional et international comme un outil efficace pour identifier les questions transfrontalières et développer le partage des connaissances, le renforcement des capacités, l'analyse comparative, la conformité aux accords, etc.

43.4 De nombreuses ISC ont fourni des exemples de contrôles nationaux et conjoints portant sur des questions environnementales et de développement durable, soulignant leur importance dans la lutte contre les menaces qui pèsent sur les ressources naturelles et sur les citoyens. De tels exemples incluent le changement climatique, l'eau, la gestion des déchets, la sylviculture, les zones protégées, etc. Plusieurs ISC, notamment dans des Etats insulaires, ont souligné les défis particuliers auxquels ceux-ci sont confrontés. En plus, il est important de valoriser l'environnement dans les contrôles de tous les secteurs gouvernementaux. De nombreuses ISC ont appuyé la nécessité d'assurer le suivi des contrôles afin d'améliorer leur impact.

43.5 Il y a une large éventail d'expérience parmi les ISC dans la réalisation de contrôles des questions portant sur l'environnement et le développement durable. Il y a également un besoin continu de renforcement des capacités au moyen de l'identification des meilleures pratiques, le partage des méthodologies et des conclusions des contrôles, l'analyse comparative, le détachement/échanges de personnel, le maintien et le renforcement des compétences, et la formation et l'éducation formelles.

43.6 Un soutien fort a été exprimé en faveur du rôle des groupes de travail régionaux de l'INTOSAI (et là où ils existent, les groupes de travail consacrés à l'environnement) en tant que forum pour le renforcement des capacités, la facilitation des contrôles coordonnés, et l'accès aux ressources financières et humaines.

43.7 Les ISC ont souligné l'importance de « donner le ton »; en d'autres termes, de s'assurer que les pratiques au sein des ISC se conforment aux objectifs de la protection de l'environnement (par exemple, la tenue de réunions sans support papier).



43.8 De nombreuses d'ISC ont reconnu l'importance de leur rôle dans la communication des résultats de leur travail et l'importance des questions portant sur l'environnement et le développement durable. Le public concerné inclurait les gouvernements, les parlementaires et le grand public.

43.9 Les ISC devraient encourager les développements en matière de comptabilité environnementale ainsi que l'établissement des rapports sur le développement durable. Des engagements actifs avec des acteurs internationaux tels que la Banque Mondiale, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement et l'Initiative mondiale sur les rapports de performance (GRI) doivent être pris.

43.10 Plusieurs ISC ont identifié le manque de ressources financières comme un obstacle à la réalisation des contrôles de questions portant sur l'environnement et le développement durable et la participation aux contrôles conjoints. L'INTOSAI/IDI devrait identifier les moyens de donner la priorité au soutien des contrôles environnementaux conjoints.

43.11 Les ISC ont soutenu la nécessité de se concentrer sur la fiabilité et la précision des données et des informations écologiques des gouvernements.

43.12 Les ISC ont soutenu la nécessité de mettre davantage l'accent sur les engagements de contrôle pris par le Sommet mondial sur le développement durable et l'établissement des rapports dans les domaines dans lesquels :

- il faut créer ou améliorer les stratégies de développement durable, et
- les structures de gouvernance et les informations fournies sont inadéquates ou insuffisantes.

44. Il y a eu des interventions individuelles sur des thèmes de contrôles de l'environnement et du développement durable ainsi que des questions de méthodologie. Celles-ci ont été remises au WGEA pour examen ultérieur.

RECOMMANDATIONS



Compte tenu des débats du XXème INCOSAI à Johannesburg, Afrique du Sud en novembre 2010, les membres de l'INTOSAI ont fait les recommandations suivantes:

45. Promouvoir le contrôle, la gouvernance et les relations

- **Encourager** les ISC à s'engager à donner la priorité aux questions d'environnement et de développement durable les plus pertinentes pour leur pays et à les inscrire dans les contrôles de tous les secteurs gouvernementaux où elles sont pertinentes.
- **Encourager** les ISC, le WGEA et les groupes de travail régionaux de l'INTOSAI à sensibiliser davantage les organisations internationales et régionales-clés qui ont des responsabilités dans les domaines de l'environnement et du développement durable sur l'importance du contrôle environnemental et de la comptabilité des ressources naturelles, et à construire des relations de travail avec elles.
- **Encourager** le WGEA à préparer un document stratégique synthétisant les conclusions issues des contrôles indépendants et objectifs conduits par les ISC sur les principaux accords multilatéraux sur l'environnement, et à le communiquer aux organisations internationales.

46. Normalisation

- **Encourager** le WGEA à promouvoir et faciliter la mise en œuvre de dispositifs de compte rendu sur la durabilité environnementale au sein du secteur public, et à développer à l'intention des ISC un appui méthodologique pour l'audit de ces rapports.

47. Améliorer l'impact

- **Encourager** les ISC à concentrer leurs activités de contrôle dans les domaines suivants:
 - La précision, la fiabilité, et l'exhaustivité des informations sur le développement durable et l'environnement fournies par les gouvernements, destinées à éclairer la prise de décisions et favoriser la transparence des comptes rendus.
 - La mise en œuvre des engagements pris par les gouvernements dans les accords environnementaux multilatéraux.



- Les contrôles conjoints entre les ISC relatifs aux questions portant sur l'environnement et le développement durable.

48. Améliorer les capacités et les méthodes

- **Encourager** les ISC à renforcer leurs capacités et à utiliser pleinement les aides proposées par le WGEA et les enseignements tirés. Le WGEA devrait:
 - continuer à améliorer les méthodologies et les techniques,
 - soutenir le partage des connaissances et la formation, et
 - identifier et promouvoir la mise en œuvre des technologies de l'information modernes.



X. LA DECLARATION SUD-AFRICAINE SUR LES NORMES INTERNATIONALES DES INSTITUTIONS SUPERIEURES DE CONTROLE DES FINANCES PUBLIQUES

Compte tenu des accords ci-dessus, le XXème Congrès de l'Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques (INTOSAI) à Johannesburg, Afrique du Sud, a considéré divers éléments des ISSAI et souhaite faire la déclaration suivante:

49. Attendu que l'Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques (INTOSAI) a élaboré et approuvé un cadre ISSAI qui contient une série complète de normes internationales des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques (ISSAI) et les directives de l'INTOSAI sur la bonne gouvernance (INTOSAI GOV);

50. Attendu que les ISSAI établissent les principes fondateurs, les conditions préalables pour le fonctionnement des ISC, les principes fondamentaux de contrôle et les lignes directrices/ les guides de vérification;

51. Attendu que l'objectif des INTOSAI GOV est d'encourager la bonne gouvernance dans le secteur public;

52. Attendu que l'INTOSAI fournit à ses membres et aux autres partenaires externes les ISSAI qui présentent l'essence du contrôle du secteur public;

53. Attendu que l'une des priorités stratégiques de l'INTOSAI est d'aider les ISC à mettre en œuvre avec succès le cadre des ISSAI;

54. Attendu que le fait de tenir les ISSAI et les INTOSAI GOV à jour, pertinents et à la pointe de l'actualité est essentiel pour garantir la pérennité de leur pertinence auprès de la communauté de l'INTOSAI et des autres parties intéressées;



En accord avec les déclarations de Lima et de Mexico et en reconnaissant l'indépendance de chaque membre de l'INTOSAI à déterminer sa propre approche en conformité avec les lois nationales, le XXème INCOSAI décide d'appeler ses membres et les autres parties intéressées à:

55. utiliser le cadre ISSAI comme cadre de référence commun pour le contrôle des finances publiques;

56. mesurer leur propre performance et l'utilité de leurs contrôles par référence aux ISSAI;

57. mettre en œuvre les ISSAI conformément à leur mandat et aux lois et règlements nationaux;

58. effectuer un travail de sensibilisation des ISSAI et des INTOSAI GOV sur le plan international, national et régional; et

59. partager les expériences, les bonnes pratiques et les défis dans la mise en œuvre des ISSAI et des INTOSAI GOV avec ceux en charge du développement et de la révision des ISSAI et des INTOSAI GOV.



ANNEXE A

CADRE POUR LA COMMUNICATION ET LA PROMOTION DE LA VALEUR ET DES AVANTAGES DES INSTITUTIONS SUPÉRIEURES DE CONTRÔLE

PRÉAMBULE

1. L'obligation de rendre compte est un élément essentiel de toute démocratie.
2. Dans une démocratie, des structures sont créées et des élus sont chargés d'appliquer la volonté du peuple et d'agir en son nom par le biais d'organes législatifs et exécutifs. Un élément important de la construction d'institutions démocratiques tient à la reconnaissance du fait que ce pouvoir et ces ressources peuvent être mal utilisés, conduisant à une érosion de la confiance qui peut saper l'essence même du système démocratique. Il est donc crucial que les citoyens d'un pays puissent tenir leurs représentants pour responsables. Les représentants élus démocratiquement ne peuvent être tenus pour responsables que si, à leur tour, ils peuvent demander des comptes à ceux qui doivent appliquer leurs décisions. Les parlements ont donc besoin d'organes comme les Institutions Supérieures de Contrôle (ISC) qui puisse assurer cette fonction de contrôle et promouvoir cette obligation de rendre compte grâce à la transparence assurée par la publication des rapports de contrôle. Un tel organe doit être indépendant s'il veut être digne de confiance.
3. Le contrôle aura un impact positif sur la confiance dans la société dans la mesure où les responsables des deniers publics tiendront compte de ce qu'ils peuvent être soumis à examen. Cette prise de conscience aide à la définition des valeurs souhaitables et constitue le fondement des mécanismes de responsabilité, ce qui conduit à la prise de meilleures décisions et tend à améliorer les comportements des organisations gouvernementales.
4. L'objectif essentiel de contrôles indépendants est donc d'avoir un impact sur la vie des citoyens en contribuant à la confiance, à l'efficacité et à l'efficacé. Une ISC indépendante et efficace constitue donc une condition préalable indispensable à la démocratie. De ce fait, le rôle d'un auditeur indépendant dans le secteur public va bien au delà de la définition traditionnelle du contrôle externe parce qu'il aborde également les questions d'intérêt public, d'intérêt des citoyens.



5. Agir dans l'intérêt public confère aux ISC une responsabilité supplémentaire, celle d'être exemplaires dans leurs réponses aux défis de la société ; l'environnement changeant dans lequel s'exercent les contrôles, et les attentes des différentes parties prenantes du processus démocratique, tout cela sans compromettre leur indépendance.
6. Pour qu'elles puissent remplir leurs fonctions et inscrire concrètement leurs valeurs dans un processus démocratique, les ISC doivent être considérées comme dignes de confiance. Les institutions de contrôle ne peuvent mériter la confiance que si elles sont elles-mêmes objectivement jugées crédibles, indépendantes et responsables. Elles doivent à cet effet servir d'exemple pour le reste du secteur public et la profession d'audit au sens large, en tant que « leaders » en matière de gestion des finances publiques, de la gouvernance qui en découle et de la gestion de la performance. Ces principes, qui doivent servir de fondement à l'activité des ISC, peuvent seuls leur permettre d'apporter de la valeur et d'avoir un impact sur la vie des citoyens.
7. Le cadre de communication et de promotion de la valeur et des avantages des Institutions Supérieures de Contrôle est donc élaboré autour de deux objectifs : un intérêt externe afin d'avoir un impact sur la vie des citoyens et un intérêt interne afin qu'une ISC puisse donner l'exemple en étant une institution modèle. Chaque objectif est expliqué avec une référence à plusieurs exigences fondamentales qui, à leur tour, s'appuient sur plusieurs principes directeurs. Il est important de noter que les deux objectifs sont intimement liés. Cependant, afin de faciliter l'utilisation et l'évaluation, chaque exigence fondamentale a été reliée à l'objectif avec lequel elle a le lien le plus direct.
8. Les ISC fonctionnent selon des missions et des modèles différents. Les exigences fondamentales et les principes directeurs afférents peuvent ne pas s'appliquer de la même façon à toutes les ISC. Cependant, ils doivent servir de base à l'auto-évaluation et à l'amélioration des ISC, et permettre aux ISC de communiquer et promouvoir la valeur et les avantages qu'une ISC peut apporter à la démocratie dans un pays.



OBJECTIF 1 : ÊTRE RECONNUE EN TANT QU'INSTITUTION QUI A UN IMPACT SUR LA VIE DES CITOYENS

Afin d'atteindre l'objectif 1, les ISC doivent remplir six exigences fondamentales. Ces exigences figurent ci-dessous ainsi que les raisons déterminantes qui justifient que chacune d'entre elles soit incluse dans le cadre en tant qu'exigence fondamentale. Sont également inclus ici les principes directeurs que les ISC doivent respecter afin de satisfaire aux exigences fondamentales.

EXIGENCE FONDAMENTALE 1: *La capacité de réagir à des changements d'environnement et aux attentes des parties prenantes sans compromettre l'indépendance.*

Raisons déterminantes de l'inclusion en tant qu'exigence fondamentale

- Les ISC sont en position d'évaluer les risques de l'environnement de façon proactive et d'identifier les attentes des parties prenantes afin de demeurer pertinentes sans compromettre leur indépendance.
- Les processus de planification stratégique des ISC intègrent les changements de l'environnement et les attentes des parties prenantes.
- La capacité des ISC d'ajuster et d'adapter leurs activités afin de maximiser le potentiel d'impact positif et de réduire le risque d'effets négatifs imprévus ou indésirables.
- La capacité à être réactif renforcera la mise en réseau nationale et internationale grâce à un meilleur partage des connaissances, positionnant ainsi les ISC comme plus réactives dans l'ensemble.⁷

Principes directeurs

- Les ISC doivent augmenter la sensibilisation de leur personnel aux attentes des parties prenantes afin que celui-ci puisse les prendre en compte dans des plans stratégiques, opérationnels et de contrôle, le cas échéant.
- Les ISC doivent créer des mécanismes de collecte des informations et de prise de décision afin de promouvoir une meilleure communication avec les parties prenantes.

⁷ Par exemple, la crise financière mondiale a augmenté l'attention portée aux règles, à la régulation et à la supervision internationales. Les ISC devront augmenter leur coopération transfrontalière en conséquence afin de vérifier l'efficacité de cette nouvelle structure réglementaire (source : Groupe de travail sur la crise financière de l'INTOSAI).



- Les ISC doivent évaluer les risques changeants et émergents dans l'environnement des contrôles et y répondre de façon opportune.
- Afin de mesurer leur réactivité, les ISC doivent créer des systèmes d'auto-évaluation grâce auxquels une ISC obtiendra un retour d'information des principales parties prenantes.
- Les ISC doivent participer à des débats et à des forums nationaux et internationaux sur des questions d'actualité.

EXIGENCE FONDAMENTALE 2 : *S'assurer que le gouvernement rend compte de l'utilisation des ressources et que cette gestion est régulière, conforme aux objectifs recherchés, économe, efficiente et efficace.*

Raisons déterminantes de l'inclusion en tant qu'exigence fondamentale

- Cette exigence est la raison fondamentale de l'existence des ISC : rassurer et apporter une information crédible aux parties prenantes dans l'intérêt du public.

Principes directeurs

- Les ISC soumettent les rapports d'audit aux organes législatifs concernés.
- Les ISC mettent les rapports d'audit à la disposition du public sous un format de communication accessible.
- Les mandats des ISC doivent traiter les points suivants :
 - Émettre une opinion, des conclusions ou un jugement sur l'information financière.
 - Émettre une opinion, des conclusions ou un jugement sur la gestion financière et le contrôle interne.
 - Émettre une opinion, des conclusions ou un jugement sur les informations relatives à la performance.
 - Émettre une opinion, des conclusions ou un jugement sur la conformité à la loi et aux règlements
 - Conduire des audits de performance.



- Réaliser toute autre forme d'audit, étude ou enquête dans les domaines où les fonds publics sont utilisés ou bien où l'intérêt public est en jeu.

EXIGENCE FONDAMENTALE 3 : *Une source fiable et indépendante d'analyse et de conseil pour faciliter l'amélioration continue de la gestion publique.*

Raisons déterminantes de l'inclusion en tant qu'exigence fondamentale

- Les ISC fournissent une base objective pour la prise de décision.
- Les résultats du travail de contrôle des ISC permettent d'améliorer la vision des décideurs en ce qui concerne les améliorations continues à apporter et les réformes gouvernementales.
- Les ISC évaluent l'état de préparation aux réformes gouvernementales (comme la préparation à migrer vers une base de comptabilité en droits constatés).
- L'audit des résultats favorise les opportunités d'un apprentissage continu et d'un développement professionnel dans un large éventail de disciplines.
- Les ISC sont capables de contrôler les programmes principaux conduits par le gouvernement de leurs pays respectifs, qui ont une conséquence directe sur la vie de leurs citoyens.

Principes directeurs

- Les ISC ont la réputation d'être indépendantes, objectives et transparentes dans leur travail qui se base sur des faits, des chiffres et des connaissances.
- En tant que partenaires actifs du réseau de contrôle national et international, les ISC soutiennent en permanence les innovations et les réformes, en partageant leurs connaissances et leurs opinions sans compromettre leur indépendance.
- Les résultats du travail de contrôle des ISC fournissent une base aux réformes de l'administration publique.

EXIGENCE FONDAMENTALE 4 : *Donner au public le pouvoir d'obliger le gouvernement à rendre des comptes et à fournir des réponses à travers des informations objectives, par des*



messages simples et clairs, un accès facile aux rapports d'audit et d'autres messages, formulés dans les langues qui conviennent.

Raisons déterminantes de l'inclusion en tant qu'exigence fondamentale

- Attirer l'attention sur les messages des ISC et les rendre facilement applicables.
- Éviter une interprétation erronée des messages des ISC.
- Faciliter un retour aux ISC de messages bien dirigés, leur permettant d'être réactives aux attentes des parties prenantes.
- Permettre la compréhension et le dialogue avec le public.

Principes directeurs

- Les ISC sont libres de décider du contenu de leurs rapports.
- La législation précise les exigences minimales en matière de rapports d'audit des ISC et, le cas échéant, les points spécifiques qui doivent faire l'objet d'un audit formel, d'une étude ou d'une certification.
- Les ISC rendent leurs rapports publics en temps voulu.
- Les ISC sont encouragées à présenter une analyse de leurs rapports d'audit mettant en évidence les constats partagés, les tendances, les éléments explicatifs et les recommandations issues de l'audit, et à en débattre avec les principales parties concernées.
- Les ISC communiquent dans un langage qui est compris par leurs parties prenantes et qui leur permettent de prendre les décisions appropriées.
- Les ISC garantissent un accès approprié aux rapports pour toutes les parties prenantes.
- Les ISC utilisent les médias de façon appropriée pour communiquer efficacement avec le public.

EXIGENCE FONDAMENTALE 5 : *Permettre à l'organe législatif, à l'une de ses commissions ou à celles qui sont chargées de la gouvernance, d'exercer leurs*



responsabilités en répondant aux conclusions et aux recommandations des audits et en prenant les mesures correctives souhaitables.

Raisons déterminantes de l'inclusion en tant qu'exigence fondamentale

- L'efficacité avec laquelle les ISC remplissent leur rôle, consistant à responsabiliser les gouvernements lors de l'utilisation de l'argent public, ne dépend pas seulement de la qualité de leur travail mais aussi de l'efficacité avec laquelle elles travaillent en partenariat avec les commissions parlementaires et avec l'exécutif lors de la mise en œuvre des résultats des contrôles et de la détermination des réformes.
- La relation avec le Parlement est particulièrement cruciale pour garantir l'utilisation efficace des résultats des contrôles car les ISC et l'organe législatif peuvent s'entraider pour garantir une gouvernance efficace.
- Alors que les ISC fournissent au Parlement les informations et les preuves nécessaires à l'exercice efficace de leur fonction de contrôle, le Parlement offre un forum important pour l'utilisation et la discussion des résultats des ISC de même qu'il est un partenaire quand il s'agit d'encourager des mesures correctives et de surveiller les progrès.
- Idéalement, les ISC doivent aussi être un catalyseur important du changement car elles sont une source d'informations sur les domaines qui justifieraient des mesures correctives et de bonnes pratiques.

Principes directeurs

- Les ISC développent des relations avec les commissions parlementaires concernées et les conseils d'administration des entités contrôlées afin de mieux les aider à comprendre les rapports et les conclusions des audits et à prendre les mesures appropriées.
- Les ISC fournissent à l'organe législatif, à l'une de ses commissions ou aux conseils d'administration des entités contrôlées des informations pertinentes, objectives et opportunes.
- Les ISC aident activement les destinataires des constatations d'audit à utiliser celles-ci de la façon la plus efficace.



- Les ISC aident à garantir un cycle de responsabilité grâce un suivi systématique des recommandations parlementaires.

EXIGENCE FONDAMENTALE 6 : *Assurer le suivi des conclusions des contrôles, mettre en œuvre leurs recommandations et rendre compte de la mise en œuvre de ces recommandations.*

Raisons déterminantes de l'inclusion en tant qu'exigence fondamentale

- Permettre aux entités contrôlées et aux gouvernements d'agir en tenant compte des résultats des contrôles, pour renforcer la responsabilité.
- Aider les ISC à montrer l'impact des résultats de leurs observations.
- Permettre l'apprentissage et une amélioration continue, au sein des ISC et des gouvernements.
- Montrer combien les ISC sont désireuses d'encourager l'amélioration et les réformes dans le gouvernement et, plus largement, dans la société.

Principes directeurs

- Les ISC rencontrent régulièrement les représentants de l'exécutif afin de s'assurer du suivi de leurs observations.
- Les ISC communiquent les mesures prises à la suite de leurs recommandations.
- Les ISC aident ceux qui mettent en œuvre le changement en donnant des conseils et des exemples de bonnes pratiques personnalisés, sans compromettre leur indépendance.



OBJECTIF 2 : ÊTRE RECONNUE EN TANT QU'INSTITUTION MODÈLE INDÉPENDANTE

Afin d'atteindre l'Objectif 2, les ISC doivent remplir sept exigences fondamentales. Sont décrites ici ces obligations ainsi que les raisons déterminantes qui justifient qu'elles soient incluses dans le Cadre en tant qu'exigences fondamentales, de même que les principes directeurs que les ISC doivent respecter afin de satisfaire à ces exigences.

EXIGENCE FONDAMENTALE 7 : *Indépendance.*

Raisons déterminantes de l'inclusion en tant qu'exigence fondamentale

- L'indépendance des ISC est une condition préalable essentielle dans une démocratie.
- Les ISC doivent être dignes de confiance, garantissant que les parties prenantes aient confiance dans le travail des ISC et dans les constatations des audits.
- L'indépendance offre la crédibilité nécessaire exigée par les bailleurs de fonds afin de garantir que les avantages attendus des projets financés par des donateurs bénéficient bien au citoyen ordinaire.
- Une revue ou un contrôle indépendant doit apporter suffisamment de crédibilité aux multiples utilisateurs des informations examinées ou contrôlées.
- Les ISC rendent compte aux organes législatifs, pour le compte des citoyens, et non à l'exécutif.
- L'indépendance est définie comme un élément préalable fondamental pour toutes les ISC dans les Normes Internationales des institutions supérieures de contrôle (ISSAI).

Principes directeurs⁸

- L'existence d'un cadre constitutionnel/ législatif /juridique approprié et efficace et l'application *de facto* des dispositions de ce cadre.
- L'indépendance des dirigeants des ISC et des « membres » (des institutions collégiales), y compris l'inamovibilité et l'immunité dans l'exercice normal de leurs fonctions.
- Un mandat suffisamment étendu et une totale autonomie dans l'exercice des fonctions de l'ISC.

⁸ Repris directement de la norme ISSAI 10.



- L'accès sans restriction à l'information.
- Le droit et l'obligation de communiquer sur leurs travaux.
- La liberté de décider du contenu et de la date de leurs rapports de contrôle, ainsi que de leur publication et de leur diffusion.
- L'existence de mécanismes efficaces de suivi des recommandations des ISC.
- Autonomie financière et de gestion/d'administration et accès aux ressources humaines, matérielles et financières appropriées.

EXIGENCE FONDAMENTALE 8 : *Transparence et responsabilité.*

Raisons déterminantes de l'inclusion en tant qu'exigence fondamentale

- La responsabilité (rendre compte) et la transparence sont des outils importants pour équilibrer une contradiction fondamentale dans les sociétés démocratiques. Dans ces sociétés, des structures sont créées et des représentants officiels élus qui ont le pouvoir d'appliquer la volonté du peuple et d'agir pour son compte. D'où une possibilité d'abus de pouvoir provoquant une méfiance qui peut réduire l'efficacité de l'offre de service et saper ainsi l'ensemble du système démocratique.
- Cette contradiction ne peut être résolue qu'en améliorant la responsabilité. Les institutions qui, de façon indépendante, examinent de près les activités publiques sont donc essentielles. Ces institutions de contrôle ne peuvent entièrement remplir leur fonction que si elles sont elles-mêmes examinées de près et tenues pour responsables.
- Les institutions d'audit ne peuvent inspirer confiance que si elles s'autorisent à être jugées par d'autres et si elles sont transparentes de telle façon qu'il est possible que différents publics discutent leurs stratégies, leurs méthodes et leur impact réel. En acceptant cela, elles donnent un nouvel exemple important au reste du secteur public et à la profession d'audit au sens large, mettant encore plus en valeur la responsabilité des ISC.

Principes directeurs⁹

⁹ Repris directement de la norme ISSAI 20.



- Les ISC s'acquittent de leurs obligations en vertu d'un cadre juridique garantissant la responsabilité et la transparence.
- Les ISC rendent publics leurs mandats, leurs responsabilités, leur mission et leur stratégie.
- Les ISC adoptent des normes d'audit, des procédures et des méthodes à la fois objectives et transparentes.
- Les ISC appliquent des normes d'intégrité et d'éthique rigoureuses à tous les niveaux hiérarchiques.
- Les ISC veillent à ce que le respect des principes de responsabilité et de transparence ne soient pas compromis lorsque leurs activités sont sous-traitées.

Les ISC gèrent leurs activités dans un souci d'économie, d'efficacité et d'efficacité dans le respect des lois et réglementations, et en rendent compte publiquement.

- Les ISC rendent publics les résultats de leurs audits et leurs conclusions concernant l'ensemble des activités gouvernementales.
- Les ISC communiquent en temps voulu et largement, sur leurs activités et les résultats de leurs audits par le biais des médias, des sites web et d'autres moyens.
- Les ISC s'entourent de conseils externes et indépendants afin de renforcer la qualité et la crédibilité de leur travail.

EXIGENCE FONDAMENTALE 9 : Code de déontologie.

Raisons déterminantes de l'inclusion en tant qu'exigence fondamentale

- Il est absolument essentiel, dans l'intérêt de l'efficacité des ISC et de l'acceptation et de la crédibilité du travail effectué par celles-ci, que tout leur personnel (auditeurs, personnel administratif, représentants officiels, spécialistes en interne et autres représentants) soit considéré comme qualifié, crédible, fiable et digne de confiance.
- Un code de déontologie est défini dans les normes ISSAI comme une condition préalable fondamentale pour toutes les ISC.



Principes directeurs¹⁰

- Les ISC adoptent un code d'éthique qui respecte ou va au-delà des obligations des normes de l'INTOSAI et règle au moins les questions suivantes :
 - Intégrité
 - Indépendance, objectivité et impartialité
 - Neutralité politique
 - Gestion des conflits d'intérêts
 - Secret professionnel
 - Compétence professionnelle
 - Développement professionnel
- Les ISC mettent en place des politiques et des processus appropriés afin de créer une sensibilisation aux exigences du code de déontologie.
- Les ISC veillent au respect des exigences du code de déontologie et doivent envisager de désigner un responsable de l'éthique.

EXIGENCE FONDAMENTALE 10 : *Excellence du service et prise en compte de la qualité.*

Raisons déterminantes de l'inclusion en tant qu'exigence fondamentale

- Les ISC doivent être dignes de confiance, en garantissant que les parties prenantes conservent cette confiance dans leur travail comme dans leurs observations et les conclusions des contrôles.
- Les ISC doivent montrer qu'elles appliquent les normes les plus strictes à leur propre performance en tant qu'institutions afin de maintenir leur crédibilité.

¹⁰ Paraphrasé de l'ISSAI 30.



- Les ISC doivent être réactives en permanence aux problèmes en cours et aux attentes des parties prenantes.
- Un engagement sur la qualité du contrôle, qu'il s'agisse de sujets d'organisation ou d'audits individuels, est considéré comme un préalable fondamental pour toutes les ISC par les normes ISSAI.

Principes directeurs¹¹

- Le chef de l'ISC doit adopter des politiques et procédures destinées à encourager une culture interne qui reconnaisse que la qualité est un élément essentiel dans le cadre du travail des ISC.
- Les politiques et les procédures des ISC doivent exiger que le personnel et toutes les parties engagées pour effectuer un travail pour le compte de l'ISC respectent les obligations éthiques pertinentes.
- Les politiques et les procédures des ISC doivent prévoir qu'une ISC n'entreprendra une tâche que si elle est compétente pour la réaliser tout en gérant les risques relatifs à la qualité.
- Les ISC doivent s'assurer qu'elles possèdent les ressources suffisantes et appropriées pour effectuer leur travail conformément aux normes et autres obligations applicables.
- Les politiques et les procédures des ISC doivent encourager la cohérence de la qualité du travail effectué, y compris en ce qui concerne la définition des responsabilités de supervision et d'examen.
- Les ISC créent une procédure de suivi qui garantit que le système de contrôle de la qualité de l'ISC est pertinent, adéquat et fonctionne efficacement.

EXIGENCE FONDAMENTALE 11 : *Bonne gouvernance.*

¹¹ Paraphrasé de l'avant-projet sur l'exposition de l'ISSAI 40.



Raisons déterminantes de l'inclusion en tant qu'exigence fondamentale

- Afin de respecter le principe de « guider par l'exemple », les ISC se doivent d'adhérer au minimum aux mêmes règles appropriées et à la même philosophie qu'elles attendent des contrôlés.
- La bonne gouvernance s'applique à toute organisation dans le but d'aider sa direction à prendre les meilleures décisions et à gérer les risques pour atteindre les objectifs de l'organisation.
- La bonne gouvernance et la responsabilité sont liées l'une à l'autre : les ISC doivent incarner la responsabilité.
- Globalement, la bonne gouvernance a été à nouveau reconnue comme exigence fondamentale de toute organisation qui réussit.

Principes directeurs

- La création, le mandat et le fonctionnement des ISC sont régis par un cadre législatif solide qui encourage aussi les principes de bonne gouvernance.
- Une procédure de surveillance indépendante de la performance et de la responsabilité des ISC, soit par un organisme indépendant soit par un comité du Parlement, est définie, dans le respect de l'indépendance de l'ISC.
- Les ISC disposent d'une structure de gestion organisationnelle appropriée qui applique les procédures de bonne gouvernance.
- Les ISC évaluent le risque organisationnel (risque interne à une ISC) régulièrement et y ajoutent des initiatives de gestion du risque correctement appliquées et régulièrement suivies.
- Une fonction de contrôle interne objective fait partie intégrante de la stratégie opérationnelle de gestion du risque des ISC afin de répondre au risque opérationnel.
- Les ISC appliquent une gouvernance des technologies de l'information appropriée.



- Les ISC examinent les questions de « soutenabilité » dans le cadre de l'ISC et des dispositions législatives et réglementaires qui s'y appliquent et communiquent de façon appropriée à ce sujet.

EXIGENCE FONDAMENTALE 12 : *Apprentissage et partage des connaissances.*

Raisons déterminantes de l'inclusion en tant qu'exigence fondamentale

- L'apprentissage et le partage des connaissances au sein d'une ISC garantissent qu'elle s'appuie sur un savoir collectif pour répondre aux problèmes auxquels elle-même, les personnes qu'elle contrôle et ses parties prenantes font face.
- Les problèmes internationaux doivent être gérés au niveau international. Les ISC peuvent donc s'associer pour traiter des questions de portée internationale. (Le groupe ad hoc de l'INTOSAI sur la gestion des catastrophes¹² et le groupe de travail sur la crise financière mondiale¹³ sont des exemples excellents de la façon dont les ISC peuvent apporter une plus-value en coopérant à la description de problèmes mondiaux et créer les bases permettant de tirer des leçons, offrant ainsi de meilleurs instruments pour faire face aux défis futurs.)
- Le partage de l'apprentissage et des connaissances avec d'autres ISC garantit que l'excellence et l'autorité de la communauté mondiale de l'audit sont disponibles dans l'intérêt de tous, en ligne avec la devise de l'INTOSAI : « L'expérience mutuelle bénéficie à tous ».
- Partager les connaissances avec les entités contrôlées et les parties prenantes garantit que l'apprentissage, à partir des enseignements de l'ensemble des activités de contrôle, est disponible pour toute entité individuelle contrôlée, aidant à son amélioration.

Principes directeurs

- La propension des ISC à apprendre des autres ISC et à partager les connaissances et l'expérience avec les autres ISC bénéficie à toute la communauté INTOSAI.

¹² Groupe de travail sur l'obligation de rendre compte et le contrôle des aides en cas de catastrophes
¹³ INTOSAI Task Force crise financière global - défi pour les ISC



- Les connaissances collectives sont plus importantes que celles d'une seule entité et sont appliquées au contrôle et aux autres travaux effectués par l'ISC.
- Les dirigeants de l'ISC comprennent que le partage des connaissances aide à obtenir des résultats. Ils doivent modéliser le comportement qui les rend efficaces.
- Un apprentissage continu contribue à l'excellence des individus, des équipes et de l'organisation.
- S'il est mis en difficulté par une entité contrôlée ou une partie prenante, un auditeur doit être soutenu par les avis, les conseils et l'autorité de l'ensemble de ses collègues et des dirigeants de l'ISC.
- Le personnel de l'ISC est sûr de posséder les compétences pour trouver, gérer et partager les informations et les connaissances dont il a besoin pour faire son travail.
- Le personnel de l'ISC est sûr de posséder la dernière version et l'état définitif d'un document d'une autre ISC ou de l'INTOSAI afin de pouvoir s'appuyer sur le travail des autres.
- Les entités contrôlées sont sûres que les informations qu'elles fournissent à l'ISC sont détenues de façon appropriée et traitées avec au moins le même niveau de sécurité et de confidentialité qu'elles appliqueraient elles-mêmes.
- Les ISC doivent participer aux activités de l'INTOSAI et construire des réseaux avec les ISC et les autres institutions compétentes afin de se tenir au courant des questions d'actualité et de promouvoir le partage des connaissances.
- Les ISC partagent les connaissances avec la profession de contrôle au sens le plus large.

EXIGENCE FONDAMENTALE 13 : *Communication efficace.*

Raisons déterminantes de l'inclusion en tant qu'exigence fondamentale

- Elle augmente la visibilité et l'influence des ISC.
- Elle renforce la réputation et la confiance dans l'ISC, en confirmant sa crédibilité.



- Elle contribue à l'acceptation par les parties prenantes des observations d'audit, des recommandations et facilite leur réponse.
- La réputation d'une ISC est un actif incorporel, qu'il est vital pour l'ISC de créer et d'établir comme une valeur publique.

Principes directeurs

- Les ISC identifient les attentes des parties prenantes (y compris des citoyens et du Parlement) et y répondent de façon opportune sans compromettre leur indépendance.
- Les ISC mettent en pratique leurs valeurs fondamentales et leur engagement en matière d'éthique professionnelle de manière à les voir reconnues et appréciées par les parties prenantes.
- Les ISC renforcent la communication avec les parties prenantes pour faire mieux comprendre les responsabilités, le travail d'audit et les résultats des ISC.
- Les ISC corrigent les comportements incorrects qui ont une incidence négative sur la réputation de l'ISC et rendent publiques les actions de suivi en temps voulu.
- Les ISC s'impliquent activement dans les sujets d'audit nationaux et internationaux afin de parvenir à une plus grande reconnaissance et de développer en permanence la fonction d'audit du secteur public.
- Les ISC évaluent régulièrement si les parties prenantes pensent qu'elles apportent une valeur et des avantages.